

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 mars 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 15 mars 2013, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la République populaire démocratique de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, publiée le 14 mars 2013, concernant la Convention d'armistice de Corée (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) **Sin Son Ho**



**Annexe à la lettre datée du 15 mars 2013 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la République populaire démocratique
de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Réponse du porte-parole du Ministère des affaires étrangères
de la République populaire démocratique de Corée
à une question posée par l'Agence centrale de presse coréenne
concernant la Convention d'armistice de Corée**

Pyongyang, le 14 mars, Agence centrale de presse coréenne (KCNA) – Un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a donné la réponse suivante à une question posée jeudi par l'agence de presse KCNA alors que les États-Unis d'Amérique et leurs acolytes répètent que la Convention d'armistice de Corée ne peut être dissoute unilatéralement :

Le Commandement suprême de l'Armée populaire coréenne avait annoncé que la Convention d'armistice serait totalement invalidée à compter du 11 mars, date à laquelle les manœuvres de préparation à la guerre nucléaire menées par les États-Unis en vue d'étouffer la République populaire démocratique de Corée battraient leur plein.

Par conséquent, l'armée et le peuple de la République populaire démocratique de Corée ont décidé de mener une opération de grande envergure visant à déjouer les tentatives des États-Unis de déclencher une guerre nucléaire et à réunifier le pays plus tôt que prévu, en ignorant complètement la Convention d'armistice.

Mais, les États-Unis et leurs alliés affirment que la Convention d'armistice a été adoptée d'un commun accord et que sa dissolution ne saurait être proclamée unilatéralement.

Il s'agit là d'un tour de passe-passe auquel les États-Unis et leurs alliés ont eu recours pour utiliser une fois de plus la Convention d'armistice en vue d'empêcher la République populaire démocratique de Corée de répliquer de manière ferme. Contrairement à d'autres accords, la Convention d'armistice peut, de par sa nature particulière, être annulée sans accord bilatéral et elle devient automatiquement caduque si l'une des parties ne la respecte pas. La Convention d'armistice a été depuis longtemps rendue caduque par les États-Unis, qui l'ont systématiquement ignorée, et par le comportement déraisonnable du Conseil de sécurité de l'ONU, qui soutient les agissements des États-Unis depuis 60 ans.

Toutefois, si l'armistice est toujours en vigueur, du moins en théorie, c'est uniquement parce que la République populaire démocratique de Corée a fait preuve de la plus grande retenue et de la plus grande patience. Les États-Unis et les forces fantoches de Corée du Sud mènent actuellement des exercices militaires conjoints appelés « Key Resolve » et « Foal Eagle » pour tenter de déclencher une guerre nucléaire, avec l'appui de nombreuses troupes offensives, ce qui constitue la plus grande transgression de la Convention d'armistice à ce jour.

Dans la situation actuelle, qui est très proche d'une déclaration de guerre, la République populaire démocratique de Corée ne peut plus être liée par la Convention d'armistice. Il faut admettre cette dure réalité : la Convention d'armistice est devenue complètement obsolète.

Si jamais la situation débouchait sur une catastrophe dans la péninsule coréenne, les États-Unis devront porter l'entière responsabilité de la transgression et, au bout du compte, de l'annulation de la Convention d'armistice.
